Date de publication : 26/03/2024

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le
ID : 085-200059079-20240326-IA16_DIA021-AU

SÈVREMONT

DECISION 021-2024

DECISION CONCERNANT LA RENONCIATION A ACQUERIR
LES PARCELLES CADASTREES A 1919 – A 2512

COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SÈVRE

Le Maire de la Commune de Sèvremont,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.211-1 et suivants,
VU la délibération en date du 31 mai 2023 par laquelle le Conseil Municipal de Sèvremont a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U.),
VU l'avis favorable de Alexandra BITEAU, Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre,
VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 14 janvier 2020,
VU la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 13 mars 2024 relative à la propriété cadastrée section **A 1919 et A 2512** commune déléguée de **la Pommeraie-sur-Sèvre**, appartenant à **Vendée logement ESH,**
Considérant que l'acquisition des immeubles par la commune ne présente aucun intérêt,

DECIDE :

Article 1er : De renoncer à préempter les parcelles cadastrées section **A 1919 et A 2512** d'une contenance totale **de 03a 99ca**, sur la commune déléguée de **La Pommeraie-sur-Sèvre**.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie, expédition en sera adressée au service chargé du contrôle de légalité et le déclarant en sera avisé.

Sèvremont, le 23 Mars 2024

Le Maire,
Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SÈVREMONT 85700

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SÈVREMONT
4 rue De La Rochejaquelein – LA FLOCELLIÈRE – 85700 SÈVREMONT
Téléphone : 02 51 57 22 19 – Courriel : secretariat.general@sevremont.fr